

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016 À 18 H 00

L'an deux mille seize, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (12) :

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BOZON-VIAILLE Françoise, COMBET François, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès (arrivée à 18h50), MAËSE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Excusées (2) :

Procurations (2) : BORDON Gérard à GIRARD Philippe
DELEGLISE Christian, à LAPERROUSE Madeleine

Intervenants : MM. NEYROUD et GUILLERMAND pour l'ONF

M. BINET pour les services départementaux RTM (Restauration des Terrains en Montagne)

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

Afin de libérer les intervenants l'approbation du dernier compte rendu se fera après le point I.

ORDRE DU JOUR :

I. PRESENTATION PAR LE RTM DU RAPPORT SUITE A L'EBOULIS DU 07 AOUT 2016.

La visite sur le terrain a été suivie par une étude aérienne ayant permis les observations suivantes :

- Une falaise constituée de micaschistes granitisés, soit une roche feuilletée et mal cohérente.
- Une pente raide et un tablier pour atteindre la plaine
- Des blocs éboulés et des arbres impactés
- Des traînées anciennes visibles dans les photos aériennes
- Le volume déplacé est estimé à plus de 100 m³ suivant 2 trajectoires dont une atypique avec des rebonds supérieurs à 10 m et 2 impacts sur la route communale
- Une grande instabilité dans tous les secteurs
 - Des surplombs parfois importants
 - Un pilier décroché de plusieurs centaines de m³
 - Des amas de blocs à l'aplomb du mur d'escalade, des blocs en équilibre

Une étude des trajectoires en 3 dimensions (modélisation trajectographique) a été faite pour identifier les passages les plus exposés. Le secteur de l'Aura constitue la trajectoire préférentielle avec des hauteurs de passage pouvant dépasser 5 m, le parking ainsi que la route communale pouvant être touchés.

L'évènement n'est donc pas anodin et doit être pris en considération, un incident avait déjà eu lieu il y a 25 ans environ et des bruits de chutes de blocs sont entendus par les riverains.

Certaines préconisations classiques ne sont pas appropriées :

- Un merlon est impossible car la pente est trop forte
- Un écran de filet pas efficace à cause des hauteurs de passage

- Une purge des masses instables exclue du fait de leur abondance et d'un risque de fragiliser le massif

Les préconisations possibles proposées par le RTM :

- L'accès interdit au site de l'Aura (visite du site à distance), sauf pour le personnel averti chargé de l'entretien du site une journée par an
- Le déplacement du parking de 130 m vers l'Est
- La signalisation du risque sur tous les accès : routes, chemins, sentiers (avec un accès limité aux ayants droits)
- L'expertise fine du rocher d'escalade si on veut pérenniser la pratique de ce sport (Tech'fun l'avait proposée pour un montant de 4 000 €)

Claude BERARD pose le problème du devenir de l'Aura, et celui du rocher d'escalade.

Il faudra rencontrer les représentants des associations intervenant sur le site et faire un point précis de la suite à donner.

Les intervenants quittent la salle à 19h15.

M. le Maire fait approuver le compte rendu de la dernière séance et demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant le maintien des services publics et le devenir du bureau de poste de St Etienne de Cuines.

VOTE : 14 POUR

Il sera traité après le point VII.

II. OUVERTURE D'UN POSTE A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

L'ATSEM qui était en maladie a repris le travail mais est de nouveau en arrêt depuis la rentrée de Toussaint.

Une ATSEM remplaçante était en poste jusqu'au 24 novembre mais étant non diplômée, son contrat ne peut être reconduit plus de 3 mois.

Une personne diplômée a été reçue par les élus et la directrice et débutera le 28 novembre. Le contrat à durée déterminée proposé pour 35 heures hebdomadaires se terminera le 16 décembre 2016 (veille des vacances scolaires d'hiver) En fonction des conclusions du comité médical, un nouveau contrat pourra être mis en place dès la rentrée de janvier 2017.

VOTE : 14 POUR

III. RACHAT DE PARCELLES AU MONT D'EN HAUT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE RESERVE INCENDIE

Le précédent conseil municipal avait voté en 2014, l'acquisition de 4 parcelles au Mont-d'En-Haut afin de permettre l'installation d'une citerne souple dans le cadre de la défense incendie (Parcelles n° 368 - 369 - 371 - 375) pour une superficie de 206 m². Suite à une non régularisation des actes, le conseil doit re délibérer.

Le prix proposé est de 7 €/ m² soit un montant de 1442 €.

VOTE : 14 POUR

Il faudrait étudier la possibilité de racheter des parcelles voisines pour une meilleure desserte des véhicules de sécurité, pour conforter la route et permettre plus de parking dans le secteur

IV. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FSL AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL (REGIE ELECTRIQUE)

Le Fonds de Solidarité Logement permet d'aider les ménages pour le paiement des factures d'eau et d'électricité.

Le Département et les fournisseurs d'énergie participent au financement de ce fonds.

Afin de mettre en œuvre cette contribution la loi prévoit qu'une convention soit passée entre le Département et les représentants des fournisseurs d'énergie.

La convention avait été signée pour 2 ans en 2014, il faut la renouveler. Cette nouvelle convention couvrira la période 2016 à 2018.

VOTE : 14 POUR

V. ADHESION AU 01/01/2017 AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LE PERSONNEL AU PROFIT DE LA COLLECTIVITE

Lors de la dernière séance le conseil avait dénoncé le contrat avec la CNP. Le Centre de Gestion avait été mandaté pour négocier un nouveau contrat groupe. Le CDG a informé le 7 octobre 2016 de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS CNP. Le conseil municipal doit entériner ce choix.

Le contrat proposé par SOFAXIS présente des conditions nettement plus favorables que l'ancien :

- taux de cotisation plus faible : 4.27 % de la masse salariale soit 6 789 €/an (8.38% pour l'ancien contrat de la CNP soit 13 324 €/an)
- 10 jours de franchise (15 jours pour la CNP)
- le salaire de base et le régime indemnitaire seront pris en compte dans ce nouveau contrat (l'ancien contrat ne considérait que le salaire de base dans l'assiette de calcul de la prime)
- taux de cotisation garanti 3 ans
- meilleure garantie en cas de décès d'un agent

Le contrat concerne les agents titulaires et stagiaires cotisant au régime de la CNRACL.

VOTE POUR L'ADHESION AU NOUVEAU CONTRAT GROUPE : 14 POUR

VI. ADHESION A LA CONVENTION D'ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE PAR LE CENTRE DE GESTION

Pour les collectivités qui vont adhérer au contrat SOFAXIS le centre de gestion propose une convention d'assistance pour assurer la mise en place et le suivi de ce nouveau contrat.

La contribution annuelle s'élève à 2.5% de la prime soit 198 €

VOTE POUR L'ADHESION A LA CONVENTION D'ASSISTANCE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION : 14 POUR

VII. REFACTURATION TEOM AUX OCCUPANTS DES BATIMENTS PUBLICS.

La commune refacture aux occupants des bâtiments publics la TEOM votée l'an dernier :

- logement au-dessus de la bibliothèque : 124.43 €
- pour chacun des 2 logements de la mairie : 106.50 €
- pour le "Grand Chatelard" : 521.94 €
- pour les locaux utilisés par les associations : ancienne école : 50 € ; boulodrome : 60 € ; local ACCA : 30 €

- pour la salle polyvalente et la salle de la Pallud, la contribution est comprise dans le prix de la location

VOTE : 14 POUR

VIII. MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE PUBLIC

M. le Maire propose de soutenir la motion de l'AMF-collectif la poste pour le maintien du service public et qui concerne particulièrement le bureau de poste de St Etienne de Cuines qui devient une agence postale tenue par un employé communal.

VOTE : 14 POUR

IX. QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de 2017: la commune doit recenser 2 agents. L'offre d'emploi sera affichée dans la commune et sur le site internet. Un montant de 1 200 € bruts par agent est proposé pour la mission.

VOTE : 14 POUR

- les prochaines réunions :

- Lundi 12 décembre à 20 heures : conseil municipal
- Mardi 13 décembre : conseil communautaire
- Mercredi 14 décembre : Syndicat du Pays de Maurienne

- le vendredi 25 novembre à 18h30, Daniel GROS vient présenter le Festival de Ste Marie au cours d'une réunion publique

- Abdelhamid BELHADDAD signale que le président de l'association de football de St Rémy demande s'il peut occuper la salle polyvalente de Ste Marie le mercredi de 15h à 17h30 pour l'entraînement des enfants et le mardi de 19h à 21h pour les séniors.

La salle de St Etienne de Cuines est à saturation. Les jeunes de Cuines sont en entente avec St Rémy et Aiguebelle.

Claude BERARD propose d'interroger les autres communes et une rencontre avec le président. En cas d'accord, il faudra veiller au nettoyage de la salle à l'issue de la séance.

- Yves MORVAN : indique qu'il n'y a pas eu d'avis de passage avant le changement des compteurs d'eau.

François COMBET répond que VEOLIA a averti la mairie le vendredi soir pour une intervention le lundi matin.

Yves MORVAN souhaite que l'on remplace le radar au bas de la Maréchale, et déplore encore la vitesse excessive de certains véhicules empruntant la route des Iles.

Philippe GIRARD annonce que le radar est en charge et qu'il va être installé.

La séance est levée à 20h40.